

--> **Voir l'erratum** concernant cet article

## La nouvelle Bibliothèque nationale du Québec : une institution culturelle au service des Québécois

### The New Bibliothèque nationale du Québec: A Cultural Institution Serving Québec

### La nueva Biblioteca Nacional de Quebec: una institución cultural al servicio de los quebequenses

Véronique Marcotte

Volume 49, numéro 2, avril-juin 2003

Culture et technologie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1030241ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1030241ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

#### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer cet article

Marcotte, V. (2003). La nouvelle Bibliothèque nationale du Québec : une institution culturelle au service des Québécois. *Documentation et bibliothèques*, 49(2), 77-82. <https://doi.org/10.7202/1030241ar>

#### Résumé de l'article

Depuis une quinzaine d'années, de grandes bibliothèques publiques se construisent un peu partout dans le monde, particulièrement en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Chez nos voisins américains, les villes de Chicago, Denver, New York, Phoenix et San Francisco se sont dotées de bibliothèques modernes et imposantes. Chez nos cousins français, une nouvelle Bibliothèque nationale de France a vu le jour en 1994, et le site François Mitterrand/Tolbiac a ouvert ses portes au public en 1996. Le projet de Grande bibliothèque du Québec (GBQ), qui a vu le jour en 1998 grâce à une loi votée par l'Assemblée nationale, s'inscrit dans ce contexte international. Le Québec, tout comme ces autres grandes villes, avait besoin de se doter d'une nouvelle institution culturelle dans le domaine du livre, de la lecture et de la documentation capable de relever les défis de la société du savoir. La Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) et la Bibliothèque centrale de Montréal (BCM) éprouvaient des problèmes d'espace qui empêchaient une diffusion adéquate de la documentation. La Grande bibliothèque du Québec, en réunissant dans un nouvel édifice la collection de diffusion de la BNQ et la collection de la BCM, se voulait une solution à ces problèmes d'espace. Son mandat initial consistait à être une bibliothèque grand public et à fournir une vitrine privilégiée pour l'édition québécoise. En 2001, le projet de Grande bibliothèque du Québec a pris un tout autre tournant lorsque le gouvernement du Québec a décidé de fusionner en une seule et même institution la GBQ et la BNQ pour créer la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec (NBNQ) dotée à la fois d'une mission de conservation et de diffusion. Dans ce contexte, quels doivent être le rôle et les priorités de services de cette nouvelle institution à l'égard des bibliothèques publiques du Québec ? Un bref retour sur l'historique du développement des bibliothèques publiques au Québec permettra d'obtenir un portrait de la situation actuelle des bibliothèques publiques québécoises et de constater que le réseau souffre d'un retard important. Pour consolider le réseau des bibliothèques publiques québécoises, la NBNQ doit assumer un rôle de leadership en plus d'offrir un accès le plus large possible à ses collections, de promouvoir la lecture et le livre et de constituer un centre d'expertise.

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

## La nouvelle Bibliothèque nationale du Québec : une institution culturelle au service des Québécois\*

Véronique Marcotte

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information  
Université de Montréal

*Depuis une quinzaine d'années, de grandes bibliothèques publiques se construisent un peu partout dans le monde, particulièrement en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Chez nos voisins américains, les villes de Chicago, Denver, New York, Phoenix et San Francisco se sont dotées de bibliothèques modernes et imposantes. Chez nos cousins français, une nouvelle Bibliothèque nationale de France a vu le jour en 1994, et le site François Mitterrand/Tolbiac a ouvert ses portes au public en 1996. Le projet de Grande bibliothèque du Québec (GBQ), qui a vu le jour en 1998 grâce à une loi votée par l'Assemblée nationale, s'inscrit dans ce contexte international. Le Québec, tout comme ces autres grandes villes, avait besoin de se doter d'une nouvelle institution culturelle dans le domaine du livre, de la lecture et de la documentation capable de relever les défis de la société du savoir. La Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) et la Bibliothèque centrale de Montréal (BCM) éprouvaient des problèmes d'espace qui empêchaient une diffusion adéquate de la documentation. La Grande bibliothèque du Québec, en réunissant dans un nouvel édifice la collection de diffusion de la BNQ et la collection de la BCM, se voulait une solution à ces problèmes d'espace. Son mandat initial consistait à être une bibliothèque grand public et à fournir une vitrine privilégiée pour l'édition québécoise. En 2001, le projet de Grande bibliothèque du Québec a pris un tout autre tournant lorsque le gouvernement du Québec a décidé de fusionner en une seule et même institution la GBQ et la BNQ pour créer la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec (NBNQ) dotée à la fois d'une mission de conservation et de diffusion. Dans ce contexte, quels doivent être le rôle et les priorités de services de cette nouvelle institution à l'égard des bibliothèques publiques du Québec? Un bref retour sur l'histoire du développement des bibliothèques publiques au Québec permettra d'obtenir un portrait de la situation actuelle des bibliothèques publiques québécoises et de constater que le réseau souffre d'un retard important. Pour consolider le réseau des bibliothèques publiques québécoises, la NBNQ doit assumer un rôle de leadership en plus d'offrir un accès le plus large possible à ses collections, de promouvoir la lecture et le livre et de constituer un centre d'expertise.*

### **The New Bibliothèque nationale du Québec: A Cultural Institution Serving Québec**

*During the past 15 years, large public libraries have been built in many cities around the world, especially in North America and Western Europe. In the United States, large, modern public libraries have been built in Chicago, Denver, New York, Phoenix and San Francisco. Likewise, in France, the Bibliothèque nationale de France was opened in 1994 followed by the François Mitterrand/Tolbiac site in 1996. The Grande bibliothèque du Québec (GBQ), created by law in 1998 by the Assemblée nationale, is part of this international trend. Just like these large cities, Québec needed a new cultural institution dedicated to the book, reading and documentation and that is capable of meeting the needs of the knowledge society. The Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) and the Bibliothèque centrale de Montréal (BCM) were experiencing significant space constraints that prohibited the proper dissemination of documents. The Grande bibliothèque du Québec created in order to bring together, in a new building, the collections of the BNQ and the BCM and solve the problem of inadequate space. Its initial mandate was to be a large publicly oriented library and to showcase publishing in Québec. In 2001, the Grande bibliothèque du Québec undertook a new orientation when the Québec Government decided to amalgamate the GBQ and the BNQ creating a new Bibliothèque nationale du Québec (NBNQ) with a mandate to conserve and disseminate. In this context, what should the role and priorities of this new institution be with regards to public libraries in Québec? Knowledge of the history of public libraries in Québec will help better understand the present situation and to realise that the network is deficient. In order to consolidate the network of Québec's public libraries, the NBNQ must assume a leadership role and offer a wider access to its collections, promote reading and the book and build a centre of expertise.*

### **La nueva Biblioteca Nacional de Quebec: una institución cultural al servicio de los quebequenses**

*Desde hace unos quince años se construyen grandes bibliotecas públicas por todo el mundo, especialmente en América del Norte y en Europa Occidental. En Estados Unidos las ciudades de Chicago, Denver, Nueva York, Phoenix y San Francisco tienen bibliotecas modernas e imponentes. En Francia, la Biblioteca Nacional de Francia se inauguró en 1994, y en 1996 el centro François Mitterrand/Tolbiac abrió sus puertas al público. El proyecto de la Gran Biblioteca de Quebec (GBQ), que surgió en 1998 gracias a una ley votada por la Asamblea Nacional, coincide con este contexto internacional. Quebec, como esas grandes ciudades, tenía necesidad de contar con una nueva institución cultural en el campo de los libros, la lectura y la documentación, capaz de hacer frente a los desafíos de la sociedad del saber. La Biblioteca Nacional de Quebec (BNQ) y la Biblioteca Central de Montreal (BCM) tenían problemas de espacio que impedían una difusión adecuada de la documentación. La Gran Biblioteca de Quebec, al reunir en un nuevo edificio la colección de difusión de la BNQ y la colección de la BCM, resolvía los problemas de espacio. Originariamente debía ser una biblioteca para el gran público y brindar un lugar de exposición privilegiado para las editoriales quebequenses. En 2001, el proyecto de la Gran Biblioteca de Quebec cambió de dirección cuando el gobierno de Quebec decidió fusionar en una sola institución la GBQ y la BNQ para crear la nueva Biblioteca Nacional de Quebec (NBNQ), a la que se le dio la misión de conservar y difundir. Dentro de este contexto, ¿cuál debe ser la función y las prioridades de los servicios de esta nueva institución con respecto a las bibliotecas públicas de Quebec? Un breve panorama del desarrollo histórico de las bibliotecas públicas de Quebec permitirá obtener una visión de la situación actual de las bibliotecas públicas quebequenses y constatar que la red sufre un retraso importante. Para consolidar la red de bibliotecas públicas quebequenses, la NBNQ debe asumir una función de liderazgo además de ofrecer el mayor acceso posible a sus colecciones, promover la lectura y el libro y constituir un centro de pericia.*

\* NDLR: Le présent texte a valu à son auteure le prix BNQ-Marie-Claire Daveluy de 2002.

## Le développement des bibliothèques publiques au Québec (1959-1985)

Au moment où commence la Révolution tranquille (1959-1960), la population québécoise avait accès à très peu de bibliothèques publiques. Le territoire québécois comptait alors 71 bibliothèques publiques, qui desservait seulement 45 % de la population<sup>1</sup>. Le Québec accusait un retard important sur les autres provinces canadiennes et sur les États-Unis. La Révolution tranquille marque un tournant majeur dans l'histoire des bibliothèques publiques au Québec.

### 1959-1985 : l'âge d'or des bibliothèques publiques québécoises

L'expansion des bibliothèques publiques québécoises est lancée en 1959 grâce à l'adoption de la *Loi sur les bibliothèques publiques du Québec*. Cette loi se traduit par la création, en 1960, d'une Direction des bibliothèques publiques, qui reçoit le mandat d'encourager le développement de bibliothèques publiques sur tout le territoire québécois.

En 1962, une enquête réalisée par la Commission des bibliothèques publiques révèle que 94 % de la population rurale ne bénéficie d'aucun service de bibliothèque valable<sup>2</sup>. Le gouvernement, voyant l'urgence de la situation, décide alors de prioriser la mise en place de bibliothèques publiques dans les régions rurales. Pour ce faire, il crée les bibliothèques centrales de prêt (BCP)<sup>3</sup>. « *Ces organismes régionaux, grâce à un système de rotation, offrent un ensemble de documents à la population rurale desservie (communautés de moins de 5 000 habitants) et centralisent les opérations de la chaîne documentaire reliées aux achats et au traitement afin d'en diminuer les coûts* ». Entre 1973 et 1979, le gouvernement accorde une aide financière importante aux BCP pour en accélérer le développement. Au cours de cette période, 7 nouvelles bibliothèques centrales de prêt verront le jour, permettant ainsi de desservir 77 % de la population<sup>5</sup>.

Entre 1980 et 1985, les bibliothèques publiques québécoises connaissent un développement très rapide grâce au plan

Vaugeois. Ce plan, adopté en 1980 par le gouvernement du Québec, « *comprend de nouveaux programmes d'aide financière qui visent, d'une part, à compléter l'établissement de bibliothèques sur tout le territoire et, d'autre part, à réaménager les bibliothèques existantes dans des locaux plus spacieux* ». Ainsi, entre 1979 et 1985, le nombre de bibliothèques (autonomes et affiliées) passe de 121 à 849 et la population desservie passe de 77 % à 86 %<sup>7</sup>.

Cependant, malgré ces efforts considérables depuis le début des années 60, le Québec se trouvait toujours, en 1985, sous la moyenne canadienne. « *En 1985, la position du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes était la suivante : population desservie, 7<sup>e</sup> sur 9 ; ressources humaines, 6<sup>e</sup> sur 6 ; collections de livres, 9<sup>e</sup> sur 9 ; prêts, 8<sup>e</sup> sur 9 ; et dépenses totales, 5<sup>e</sup> sur 9* ».

### 1986-1998 : une période difficile

La situation avait commencé à se détériorer en 1983 avec l'abolition de la Commission et de la Direction des bibliothèques publiques. En 1986, le gouvernement libéral, prétextant des difficultés financières, réduit de 25 % le budget alloué aux bibliothèques publiques et impose un moratoire sur le programme d'aide à la construction et à la rénovation. En raison de ces compressions draconiennes, la tarification des services dans les bibliothèques publiques commence à prendre de l'ampleur, restreignant d'autant l'accès aux bibliothèques.

En 1987-1988, une Commission d'étude sur les bibliothèques publiques<sup>9</sup> se penche sur la situation des bibliothèques au Québec. Ses recommandations mènent à la création, en 1989, de la Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques. Le gouvernement semble donc s'intéresser de nouveau au sort des bibliothèques publiques.

L'année 1992 marque à la fois une avancée et un recul dans l'histoire des bibliothèques publiques québécoises. En décembre, l'Assemblée nationale adopte la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications* (loi 52), qui abroge la *Loi sur les bibliothèques publiques* de 1959. À partir de ce moment, le Québec ne possède plus de véritable législation en ma-

tière de bibliothèques publiques même si un chapitre de sept articles traite exclusivement des bibliothèques publiques dans la nouvelle loi<sup>10</sup>. Trois articles traitent des bibliothèques publiques autonomes et quatre, des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), le nouveau nom donné aux bibliothèques centrales de prêt (BCP). Malgré ceci, la loi 52 :

« ... spécifie [une première dans la législation québécoise] que le Ministère se réserve le mandat de fixer les objectifs et d'offrir des programmes d'aide financière aux bibliothèques publiques. Il en découle que les municipalités demeurent les maîtres d'œuvre du développement et du maintien de leurs bibliothèques et que le principe de l'autonomie municipale est entièrement respecté<sup>11</sup> ».

Malgré tous les efforts déployés depuis le début des années 60 pour améliorer le réseau des bibliothèques publiques québécoises, celui-ci demeure encore largement sous-développé, comme l'a démontré l'étude *État de situation de la lecture et du livre au Québec*, préparée en 1998 par le ministère de la Culture et des Communications. Le Québec accuse encore un retard important sur les autres provinces canadiennes.

En 1996, le Québec comptait 961 bibliothèques publiques tandis que ce nombre a baissé à 958 en 1998<sup>12</sup>. Toutefois, malgré cette diminution du nombre

1. Panneton, Jacques. 1995. La lecture publique au Québec de 1959 à demain, *Documentation et bibliothèques*, vol. 41, n° 3 : p. 154.
2. *Ibid.*, p. 154.
3. Le concept de BCP a été importé de France et adapté à la société québécoise. Messier, Réal. 1993, Les BCP en mutation vers des CRSBP, *Documentation et bibliothèques*, vol. 39, n° 4 : p. 223.
4. Panneton, Jacques. 1995, La lecture publique au Québec de 1959 à demain, *Documentation et bibliothèques*, vol. 41, n° 3 : p. 154.
5. *Ibid.*, p. 155.
6. *Ibid.*, p. 155.
7. *Ibid.*, p. 155.
8. Boisvert, Denis. 1993. La spécificité des bibliothèques publiques du Québec, *Documentation et bibliothèques*, vol. 39, n° 4 : p. 193.
9. Cette commission d'étude est aussi connue sous le nom de Commission Sauvageau.
10. Lajeunesse, Marcel. 1999. La Grande bibliothèque et le monde des bibliothèques au Québec, *L'Action nationale*, vol. 89, n° 7 : p. 84.
11. Panneton, Jacques. 1995. La lecture publique au Québec de 1959 à demain, *Documentation et bibliothèques*, vol. 41, n° 3 : p. 157.
12. Québec, ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Le Temps de lire, un art de vivre. État de situation de la lecture et du livre au Québec : document d'information*

de bibliothèques, la population desservie est passée de 91,1 % en 1996 à 91,3 % en 1998. Si on compare ce pourcentage avec la moyenne canadienne, qui est de 95,1 %, on constate que le Québec se trouve sous la moyenne nationale et au 7<sup>e</sup> rang parmi les 9 provinces considérées<sup>13</sup>, ce qui ne représente aucune amélioration depuis 1985. Certaines provinces, comme la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, desservent 100 % de leur population.

Le Québec accuse également un retard important quant au nombre de prêts par habitant. Les données disponibles dans l'étude *État de situation de la lecture et du livre au Québec* révèlent que le Québec arrivait au 7<sup>e</sup> rang sur les 9 provinces considérées avec une moyenne de 4,9 prêts par habitant alors que la moyenne canadienne était de 8,1 prêts<sup>14</sup>. La situation s'est quelque peu améliorée depuis, mais le Québec est loin d'avoir rattrapé les autres provinces.

À partir de 1998, le vent semble avoir tourné en faveur des bibliothèques publiques. En effet, cette année-là, le gouvernement du Québec réitère son appui au développement des bibliothèques publiques en adoptant la *Politique de la lecture et du livre*, dont un chapitre est entièrement consacré aux bibliothèques publiques. C'est aussi en 1998 que le gouvernement du Québec adopte la *Loi sur la Grande bibliothèque du Québec*, qui précise les responsabilités de la GBQ à l'égard des bibliothèques publiques québécoises.

À la lumière de cet historique, il apparaît que le réseau des bibliothèques publiques au Québec est actuellement constitué de 2 composantes principales : les bibliothèques municipales autonomes (municipalités de 5000 habitants et plus) et les bibliothèques affiliées aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (municipalités de moins de 5000 habitants)<sup>15</sup>. Il en ressort également que le Québec a un besoin urgent d'un réseau intégré de bibliothèques publiques chapeauté par une institution culturelle d'envergure nationale afin de rattraper le retard important qu'il a accumulé au fil des décennies. Il est grand temps que le Québec se dote d'un véritable réseau moderne de bibliothèques publiques com-

parable à ceux qui sont déjà établis en Amérique du Nord et en Europe.

## Le rôle de la nouvelle bibliothèque nationale du Québec à l'égard des bibliothèques publiques

Afin de résoudre la crise actuelle des bibliothèques publiques, le gouvernement québécois a décidé d'agir. L'adoption du projet de loi 160 par l'Assemblée nationale du Québec le 31 mai 2001 s'est traduite par la création de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec, une institution fusionnant la Grande bibliothèque du Québec et la Bibliothèque nationale du Québec. Cette loi confie à la NBNQ une double mission. D'une part, la nouvelle institution assumera la fonction de conservation de l'actuelle BNQ et, d'autre part, elle poursuivra le mandat de diffusion accordé à la GBQ<sup>16</sup>. Le gouvernement a donc doté le Québec d'une institution culturelle d'envergure nationale dans le domaine du livre, de la lecture et de la documentation. Cette nouvelle institution devra redynamiser et consolider le réseau des bibliothèques publiques québécoises en assumant un rôle de leadership et en offrant à l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec un accès à ses collections, un soutien pour la promotion de la lecture et du livre et une expertise bibliothéconomique.

Le réseau des bibliothèques publiques québécoises souffre actuellement d'un manque d'intégration et d'un manque de leadership qui contribuent aux piètres performances mentionnées précédemment. Les bibliothèques publiques autonomes et les centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) collaborent très peu entre eux et un sentiment d'animosité semble même exister entre ces deux composantes du réseau. La *Politique de la lecture et du livre* soulignait, à juste titre, que :

« ... les bibliothèques publiques ne constituent pas encore un véritable réseau intégré comme l'illustre le volume de prêts entre bibliothèques, qui est deux fois plus faible au Québec qu'en Ontario. Cet isolement est particulièrement sensible dans les bibliothèques publiques autonomes, alors que les CRSBP, de par leur mission, prati-

quent la mise en commun de ressources pour desservir les municipalités rurales depuis les années 60<sup>17</sup> ».

Un tel manque de coopération entre bibliothèques autonomes et CRSBP constitue un frein au développement d'un réseau intégré des bibliothèques publiques québécoises et n'a plus sa raison d'être dans notre société moderne, où tout se trouve désormais interconnecté.

Les bibliothèques publiques du Québec ont besoin d'un leader pour affermir la cohésion du réseau. Comme l'a si bien dit M<sup>me</sup> Lise Bissonnette : « Pour qu'un système fonctionne bien, il faut quelque part qu'il y ait un système de ressources plus grand que les autres<sup>18</sup>. » La nouvelle Bibliothèque nationale du Québec devrait donc agir comme un phare à la tête d'un réseau intégré des bibliothèques publiques québécoises, comme un catalyseur venant renforcer le réseau en le dotant d'un véritable centre névralgique<sup>19</sup>. Ce rôle est d'ailleurs reconnu dans la *Loi sur la Grande bibliothèque du Québec* et dans la *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec*<sup>20</sup>. La NBNQ devra assumer son rôle de leader en encourageant la coopération entre les bibliothèques

pour la consultation publique sur le projet de politique de la lecture et du livre, Québec : le Ministère, p.76-77 et ; Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2000. *Bibliothèques publiques. Statistiques 1998*. Québec : le Ministère, p. 13.

13. *Ibid.*, p.86.

14. *Ibid.*, p.87.

15. *Ibid.*, p.76.

16. Baillargeon, Stéphane. 16 novembre 2000. Fusion (froide) à l'horizon. Le projet de loi forçant la réunion de la Grande bibliothèque et de la Bibliothèque nationale est déposé. *Le Devoir* : p.B10.

17. Québec, ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Le Temps de lire, un art de vivre : politique de la lecture et du livre*, Québec : le Ministère, p.31.

18. Cardinal, François. 8 décembre 2001. La nouvelle venue dans le Quartier latin : l'autre volet de la GBQ. *Le Devoir* : p.B1.

19. Corporation de développement économique et communautaire Plateau/Centre-Sud. 1999. La Grande bibliothèque et le quartier Centre-Sud : à la croisée des chemins. *L'Action nationale*, vol. 89, n°7 : p.120.

20. La *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec*, adoptée le 31 mai 2001 et sanctionnée le 1<sup>er</sup> juin 2001, modifie certains articles de la *Loi sur la Grande bibliothèque du Québec*, adoptée en juin 1998, afin d'intégrer à cette dernière l'ensemble des dispositions législatives qui régissent la mission de l'actuelle Bibliothèque nationale du Québec. Ainsi, à l'article 14, on peut lire que la nouvelle BNQ « a également pour mission d'offrir un accès démocratique au patrimoine documentaire national, à la culture et au savoir et d'agir, à cet égard, comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, contribuant ainsi à l'épanouissement des citoyens ». Gouvernement du Québec.

Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives. 20 juin 2001. *Gazette officielle du Québec* vol. 133, n°25 : p.3740.

publiques (bibliothèques autonomes et CRSBP) et en agissant comme bibliothèque d'appoint pour l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec<sup>21</sup>. Certains soutiennent que les relations de la NBNQ avec les bibliothèques publiques doivent s'établir sur la base d'une coopération volontaire<sup>22</sup>. Est-ce la meilleure solution? Je ne crois pas. Le réseau québécois souffre d'un tel retard qu'il doit y avoir une institution qui possède un pouvoir décisionnel effectif orientant les autres bibliothèques dans une direction commune. La NBNQ constitue la meilleure option pour assumer ce rôle. Les bibliothèques publiques du Québec devraient être soumises à l'autorité de la NBNQ et ce, en vue de constituer un véritable réseau intégré. Sans institution-phare, le réseau québécois continuera à se développer d'une manière chaotique.

En outre, la NBNQ, en raison de son mandat national, ne devra pas négliger les régions de l'extérieur de Montréal. Lorsque le gouvernement a décidé que la nouvelle institution aurait son siège à Montréal, les régions se sont senties négligées. Pour assumer pleinement son rôle de leadership et pour assurer une juste représentativité du milieu régional des bibliothèques publiques québécoises, un siège au conseil d'administration de la NBNQ devrait être prévu pour un représentant non montréalais des bibliothèques publiques<sup>23</sup>. Actuellement, la loi prévoit que le conseil d'administration soit composé de cinq personnes dont trois bibliothécaires. Parmi ces dernières, l'une doit être spécialisée dans le domaine de la conservation et une autre dans le domaine de la diffusion<sup>24</sup>.

En tant qu'institution-phare, la nouvelle BNQ devra assumer la responsabilité de certains dossiers de concertation nationale et de mise en œuvre de projets communs<sup>25</sup>. Parmi ceux-ci, la NBNQ devra s'attaquer, en premier lieu, à l'adoption d'une nouvelle législation sur les bibliothèques publiques et ce, en concertation avec le monde des bibliothèques publiques, qui réclame une telle législation depuis longtemps. Il a été mentionné précédemment que le Québec ne possède plus de véritable loi sur les bibliothèques publiques depuis 1992, ce qui est inconcevable pour une société moderne. La plupart des pays industrialisés possèdent une loi sur les bibliothèques publiques et parfois

depuis de très nombreuses années (Angleterre, 1919; Danemark, 1920; Belgique, Pays-Bas, 1921; etc.)<sup>26</sup>.

Afin de soutenir ce projet d'intégration nationale, la nouvelle BNQ devra également appuyer la mise en réseau des bibliothèques publiques québécoises en encourageant l'informatisation des bibliothèques (environ 30 % des bibliothèques publiques ne le sont pas) et l'adoption de normes de communication compatibles (format MARC, norme Z39.50) afin de mettre en place un véritable réseau intégré. La NBNQ œuvrera à la mise en place d'un catalogue collectif virtuel réunissant les catalogues de chaque bibliothèque publique. Ce catalogue pourra être utilisé par l'ensemble des bibliothèques publiques québécoises pour repérer ou échanger des documents<sup>27</sup>.

La nouvelle BNQ se doit donc d'assumer un rôle de leadership et de soutien à l'égard des bibliothèques publiques québécoises puisque c'est le seul moyen de sortir le Québec de son sous-développement en matière de bibliothèques publiques<sup>28</sup> et de former un véritable réseau intégré de bibliothèques publiques.

### Les priorités de services de la nouvelle BNQ à l'égard des bibliothèques publiques

En raison du piètre état du réseau des bibliothèques publiques au Québec, la nouvelle BNQ devra axer ses services à l'égard des bibliothèques publiques vers l'accès à ses collections de conservation et de diffusion ainsi que vers l'organisation d'activités de promotion de la lecture et du livre. La nouvelle BNQ devra également constituer un centre d'expertise et de recherche dans le domaine des bibliothèques publiques et de la bibliéconomie.

### L'accès aux collections

Les collections des bibliothèques publiques du Québec sont d'une pauvreté désolante. L'étude *État de situation de la lecture et du livre au Québec* révèle que «le nombre de livres par habitant au Québec est inférieur à la moyenne nationale et l'un des plus bas parmi les provinces canadiennes (1,9 livre par habitant en 1994, comparativement à 2,5 livres pour l'ensemble des provinces)<sup>29</sup>». Le Québec

se trouvait alors au 8<sup>e</sup> rang sur les 9 provinces considérées. En 1998, la situation n'est guère plus reluisante pour les bibliothèques publiques québécoises puisque le nombre de livres par tête (2,28) se situe encore sous la moyenne canadienne<sup>30</sup>.

De leur côté, les collections de la nouvelle BNQ seront considérables. Elles seront constituées des collections de diffusion et de conservation de l'actuelle Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des milliers d'acquisitions que la Bibliothèque compte faire d'ici à son ouverture. En tout, lors de l'inauguration de l'édifice sur la rue Berri, la NBNQ devrait compter quatre millions de documents, dont un million de livres<sup>31</sup>. La NBNQ renfermera donc toute la richesse du patrimoine documentaire québécois et constituera, par le fait même, une institution culturelle d'envergure.

En raison de la pauvreté des collections des bibliothèques publiques du Québec, la NBNQ doit agir auprès de ces dernières comme une bibliothèque-ressource, c'est-à-dire une institution à laquelle il est possible de faire appel lorsque toutes les ressources documentaires locales et régionales ont été épuisées<sup>32</sup>.

21. Gouvernement du Québec. 29 juillet 1998. Loi sur la Grande bibliothèque du Québec. *Gazette officielle du Québec*, vol. 130, n° 31 : p. 4346.
22. Beauregard, Yves. 2000. Pour qui? Pour quoi? La Grande bibliothèque du Québec: entrevue avec M<sup>me</sup> Lise Bissonnette. *Cap-aux-Diamants*, n° 63 : p. 44.
23. Lavoie, Sylvain. 1999. Le défi de l'alphabetisation en français à la Grande bibliothèque du Québec. *L'Action nationale*, vol. 89, n° 7 : p. 100-101.
24. Gouvernement du Québec. 20 juin 2001. Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives. *Gazette officielle du Québec*, vol. 133, n° 25 : p. 3739.
25. Québec, ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Le Temps de lire, un art de vivre: politique de la lecture et du livre*. Québec: le Ministère. p. 46.
26. Pallier, Denis. 2000. *Les Bibliothèques*. 9<sup>e</sup> édition mise à jour, Paris, PUF: p. 87. (Coll. « Que sais-je? », n° 944).
27. Québec, ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Le Temps de lire, un art de vivre: politique de la lecture et du livre*. Québec: le Ministère. p. 37-40.
28. Saint-Pierre, Louise. 1999. Loin de son ombre... *L'Action nationale*, vol. 89, n° 7 : p. 138.
29. Québec, ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Le Temps de lire, un art de vivre. État de situation de la lecture et du livre au Québec: document d'information pour la consultation publique sur le projet de politique de la lecture et du livre*. Québec: le Ministère. p. 87.
30. Québec, ministère de la Culture et des Communications. 2000. *Bibliothèques publiques. Statistiques 1998*. Québec: le Ministère. p. 11.
31. Bérubé, Stéphanie. 4 décembre 2001. La Grande bibliothèque: un lieu de rassemblement culturel. *La Presse*: p. C5.
32. Québec, ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Le Temps de lire, un art de vivre: politique de la lecture et du livre*. Québec: le Ministère. p. 39-40 et p. 46.

Les collections de la NBNQ ne doivent pas seulement desservir la population montréalaise, au détriment des habitants du reste de la province. La NBNQ doit rendre disponibles, par la consultation ou le prêt, les documents des collections qu'elle détient et elle doit faciliter l'accès à ces collections à l'ensemble du territoire québécois, à l'aide notamment des supports informatiques<sup>33</sup>. Il faudra faire en sorte que le résidant de Blanc-Sablon, Gaspé, Rimouski, Chicoutimi, Québec ou de la baie James ait accès aux collections de la NBNQ, sinon cette bibliothèque ne sera plus « nationale ». Les documents faisant partie de la collection patrimoniale devront également être accessibles à l'ensemble des Québécois afin d'encourager la diffusion de la culture québécoise. La NBNQ devra donc mettre en place un système de prêt entre bibliothèques hautement efficace reposant sur les nouvelles technologies de l'information. Ce système requiert la mise en réseau des bibliothèques publiques du Québec et la création d'un catalogue collectif virtuel. « *C'est ce qui fera en sorte que, même si l'on est à Sept-Îles et que l'on souhaite consulter un ouvrage uniquement disponible à la Bibliothèque nationale, on pourra le faire numériser et l'obtenir quelques jours plus tard par Internet*<sup>34</sup>. » Pour favoriser un accès plus grand aux collections et en particulier à la collection patrimoniale, pourquoi ne pas créer une bibliothèque virtuelle qui contiendrait la version numérique des documents ? L'actuelle BNQ a d'ailleurs entrepris, depuis quelque temps déjà, la numérisation massive de milliers de documents. Ce projet de numérisation devrait être poursuivi au sein de la nouvelle institution et s'étendre à l'ensemble de la collection patrimoniale.

La nouvelle BNQ se doit donc d'offrir aux bibliothèques publiques du Québec un accès le plus large possible à ses collections afin de pallier la pauvreté de leurs collections. Ainsi, tous les Québécois, peu importe où ils se trouvent, pourront avoir accès à une documentation plus riche et plus diversifiée et un accès plus grand au patrimoine documentaire québécois.

### Promotion de la lecture et du livre

Certes, il importe de donner accès aux collections, mais encore faut-il que

## La nouvelle BNQ devra soutenir les bibliothèques publiques du Québec dans leurs efforts de promotion de la lecture et du livre.

les gens en connaissent l'existence et qu'ils aient envie de lire. Au Québec, la situation de la lecture est alarmante. Seulement 30 % de la population fréquente les bibliothèques publiques du Québec<sup>35</sup>. L'étude *État de situation de la lecture et du livre au Québec*, réalisée en 1998, a révélé que 43 % des Québécois ne lisent jamais de livres ou en lisent rarement<sup>36</sup>. Pire encore, selon Mehran Ebrahimi des HEC, le Québec afficherait un taux d'analphabétisme de 20 %<sup>37</sup>.

La nouvelle BNQ devra soutenir les bibliothèques publiques du Québec dans leurs efforts de promotion de la lecture et du livre, car les ressources (humaines et financières) dont elles disposent sont souvent insuffisantes pour organiser des activités de promotion. La NBNQ, quant à elle, aura les moyens d'organiser des activités d'animation et de sensibilisation du public à la lecture ainsi que des activités de promotion de l'édition québécoise ou d'offrir des services adaptés aux personnes en difficulté de lecture<sup>38</sup>. La NBNQ devra faire bénéficier l'ensemble du réseau des bibliothèques publiques des activités et des services qu'elle développera. Elle pourra, par exemple, aller rejoindre les gens là où ils sont en faisant des tournées dans toutes les bibliothèques publiques du Québec. La NBNQ « *... doit être le cœur d'un large mouvement de consolidation et d'animation du réseau de bibliothèques québécoises*<sup>39</sup> ». Elle devra se faire l'apôtre de la promotion de la lecture et du livre pour que la lecture et le livre soient au centre de la vie de tous les Québécois. De cette manière, le Québec pourra relever les défis de la société du savoir.

La NBNQ doit faire connaître à tous les Québécois et toutes les Québécoises la richesse de notre culture, la singularité de nos créations littéraires, l'infinie diversité du monde du livre<sup>40</sup>. En tant que vitrine de l'édition québécoise, elle doit, entre autres, encourager la mise en valeur des ressources documentaires régionales, qui, selon Louise Saint-Pierre, sont ignorées

ou sous-utilisées, laissant ainsi le Québec dans l'ignorance d'une grande partie de son histoire<sup>41</sup>. Par exemple, la NBNQ pourrait organiser des expositions itinérantes sur des œuvres et des écrivains québécois méconnus (ou connus) qui feraient le tour des bibliothèques publiques du Québec.

La nouvelle BNQ doit constituer un des centres importants de la vie culturelle québécoise. Son emplacement en plein cœur du Quartier latin et la proximité d'autres institutions culturelles majeures telle l'UQAM, de nombreux théâtres, de l'ONF et de la Cinémathèque québécoise la prédestinent à devenir un lieu de rapprochement et de rencontre où les Québécois de tous horizons pourront partager un intérêt commun pour leur culture nationale.

### Centre d'expertise

Parallèlement à ce rôle social, la nouvelle BNQ doit développer et mettre à la

33. Gouvernement du Québec. 29 juillet 1998. Loi sur la Grande bibliothèque du Québec. *Gazette officielle du Québec*, vol. 130, n° 31 : p. 4346.
34. Boucher, Guylaine. 8 septembre 2001. Une entrevue avec Lise Bissonnette : culture et information au cœur de la ville. Les bibliothèques publiques sont devenues des acteurs majeurs de la nouvelle économie. *Le Devoir* : p. H5.
35. Québec, ministère de la Culture et des Communications. 2000. *Bibliothèques publiques. Statistiques 1998*. Québec : le Ministère. p. 11.
36. Québec, ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Le Temps de lire, un art de vivre. État de situation de la lecture et du livre au Québec : document d'information pour la consultation publique sur le projet de politique de la lecture et du livre*. Québec : le Ministère. p. 22.
37. Homel, David. 30 décembre 2001. L'année du voisin. *La Presse* : p. B1.
38. Gouvernement du Québec. 29 juillet 1998. Loi sur la Grande bibliothèque du Québec. *Gazette officielle du Québec*, vol. 130, n° 31 : p. 4346.
39. Saint-Pierre, Louise. 1999. Loin de son ombre... *L'Action nationale*, vol. 89, n° 7 : p. 140.
40. *Ibid.*, p. 139.
41. *Ibid.*, p. 143.
42. Gouvernement du Québec. 29 juillet 1998. Loi sur la Grande bibliothèque du Québec. *Gazette officielle du Québec*, vol. 130, n° 31 : p. 4346 et ; Québec, ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Le Temps de lire, un art de vivre : politique de la lecture et du livre*. Québec : le Ministère. p. 44 et 46.

disposition des bibliothèques publiques des services de soutien et d'expertise technique en ce qui concerne les principales activités bibliothéconomiques (ex.: développement et gestion des collections, traitement documentaire, organisation des services, gestion administrative, marketing, etc.)<sup>42</sup>. Ces services de soutien et d'expertise pourraient être développés en collaboration avec les CRSBP, qui ont mis au point, au cours des dernières années, toute une gamme d'outils qu'ils mettent à la disposition du personnel œuvrant dans les bibliothèques affiliées. Le développement de tels services est d'autant plus important lorsque l'on sait que les bibliothèques publiques du Québec souffrent d'un manque criant de personnel professionnel et de ressources financières. Les bibliothèques publiques du Québec accusent un retard important par rapport à celles des autres provinces du Canada, tant pour le nombre d'employés en général que pour le nombre de bibliothécaires professionnels<sup>43</sup>. Le personnel œuvrant dans les bibliothèques publiques a donc besoin de ces services.

La nouvelle BNQ devrait mettre sur pied un centre de recherche et de documentation spécialisé sur le milieu des bibliothèques publiques. L'ancienne Direction des bibliothèques publiques, disparue au début des années 80, possédait un tel centre, qui n'a jamais été remplacé. Selon Marcel Lajeunesse, «... chercheurs et praticiens ont besoin de s'appuyer sur des données fiables sur les bibliothèques publiques du Québec et hors Québec (principalement canadiennes et américaines) dans une optique comparative<sup>44</sup>». La NBNQ devrait également mener des projets de recherche sur le milieu des bibliothèques publiques ainsi que sur les divers aspects de la bibliothéconomie afin d'en faire profiter les intervenants du milieu.

La nouvelle BNQ devra aussi fournir aux bibliothèques publiques une expertise dans le domaine de l'informatique documentaire et des nouvelles technologies de l'information et être constamment à l'avant-garde dans ce domaine. Avant même l'ouverture officielle de la nouvelle institution, un projet a déjà été initié dans ce sens. La banque de données BREF, qui répertorie des ressources Internet de référence à l'intention des bibliothèques publiques, est accessible depuis peu sur le Web<sup>45</sup>. Dans la perspective de créer un

réseau intégré des bibliothèques publiques québécoises, la NBNQ devra également soutenir les bibliothèques dans leur processus de mise en réseau. Elle devra aussi explorer les nouvelles avenues offertes, entre autres, par le livre électronique, le prêt virtuel, la bibliothèque virtuelle, etc., ainsi que les possibilités d'intégration de ces technologies dans les bibliothèques publiques du Québec.

Grâce aux travaux de la nouvelle BNQ, les intervenants des bibliothèques publiques pourront éventuellement offrir des services améliorés à leurs usagers, la qualité des services offerts constituant un facteur important dans la fréquentation des bibliothèques.

## Conclusion

Dans ce contexte, la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec deviendra un lieu culturel de première importance dans le paysage québécois. Elle resserrera les liens existant entre les autres bibliothèques présentes dans les différentes régions québécoises. Elle dynamisera la profession bibliothéconomique en proposant des nouveaux défis tout en inspirant une nouvelle génération de spécialistes dans ce domaine. De plus, la nouvelle BNQ régénérera l'idéal démocratique de la Révolution tranquille en décloisonnant un milieu trop souvent associé à une élite largement minoritaire de la population québécoise. Il y a 30 ans, les instigateurs de la Révolution tranquille souhaitaient démocratiser l'enseignement. Aujourd'hui, la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec porte ce projet encore plus loin en permettant la démocratisation de la culture. ■

43. «Ainsi, alors qu'au Québec on compte 1 employé pour 3 306 habitants, on en compte 1 pour 2 025 habitants au Canada et 1 pour 1 556 habitants en Ontario, c'est donc dire, toute proportion gardée, 2 fois moins d'employés au Québec qu'en Ontario. D'autre part, pour le personnel spécialisé, on compte 1 bibliothécaire pour 24 600 habitants au Québec, 1 pour 12 811 habitants au Canada et 1 pour 7 936 habitants en Ontario.» Québec, ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Le Temps de lire, un art de vivre. État de situation de la lecture et du livre au Québec: document d'information pour la consultation publique sur le projet de politique de la lecture et du livre*, Québec: le Ministère. p.87.

44. Lajeunesse, Marcel. 1999. La Grande bibliothèque et le monde des bibliothèques au Québec. *L'Action nationale*, vol. 89, n° 7: p.84.

45. Disponible à l'URL suivant : <http://bref.grandebibliotheque.qc.ca>

## Références

- Baillargeon, Stéphane. 16 novembre 2000. Fusion (froide) à l'horizon. Le projet de loi forçant la réunion de la Grande bibliothèque et de la Bibliothèque nationale est déposé. *Le Devoir*: p. B10.
- Beauregard, Yves. 2000. Pour qui? Pour quoi? La Grande bibliothèque du Québec: entrevue avec M<sup>me</sup> Lise Bissonnette. *Cap-aux-Diamants*, n° 63: p. 43-50.
- Bérubé, Stéphanie. 4 décembre 2001. La Grande bibliothèque: un lieu de rassemblement culturel. *La Presse*: p. C5.
- Boisvert, Denis. 1993. La spécificité des bibliothèques publiques du Québec. *Documentation et bibliothèques*, vol. 39, n° 4: p. 191-196.
- Boucher, Guylaine. 8 septembre 2001. Une entrevue avec Lise Bissonnette: culture et information au cœur de la ville. Les bibliothèques publiques sont devenues des acteurs majeurs de la nouvelle économie. *Le Devoir*: p. H5.
- Cardinal, François. 8 décembre 2001. La nouvelle venue dans le Quartier latin: l'autre volet de la GBQ. *Le Devoir*: p. B1.
- Corporation de développement économique et Communautaire Plateau/Centre-Sud. 1999. La Grande bibliothèque et le quartier Centre-Sud: à la croisée des chemins. *L'Action nationale*, vol. 89, n° 7: p. 119-123.
- Gouvernement du Québec. 20 juin 2001. Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives. *Gazette officielle du Québec*, vol. 133, n° 25: p. 3740.
- Gouvernement du Québec. 29 juillet 1998. Loi sur la Grande bibliothèque du Québec. *Gazette officielle du Québec*, vol. 130, n° 31: p. 4346.
- Grande bibliothèque du Québec. *Rapport annuel 2000-2001*. Disponible en format pdf à l'URL suivant: <http://www.grandebibliotheque.qc.ca/francais/frdiscours.html>.
- Homel, David. 30 décembre 2001. L'année du voisin. *La Presse*: p. B1.
- Lajeunesse, Marcel. 1999. La Grande bibliothèque et le monde des bibliothèques au Québec. *L'Action nationale*, vol. 89, n° 7: p. 79-87.
- Lavoie, Sylvain. 1999. Le défi de l'alphabétisation en français à la Grande bibliothèque du Québec. *L'Action nationale*, vol. 89, n° 7: p. 93-102.
- Messier, Réal. 1993. Les BCP en mutation vers des CRSBP. *Documentation et bibliothèques*. vol. 39, n° 4: p. 223-227.
- Pallier, Denis. 2000. *Les Bibliothèques*, (9<sup>e</sup> édition mise à jour), Paris, PUF, 128 pages (Coll. «Que sais-je?», n° 944).
- Panneton, Jacques. 1995. La lecture publique au Québec de 1959 à demain. *Documentation et bibliothèques*, vol. 41, n° 3: p. 153-158.
- Québec, ministère de la Culture et des Communications. 2000. *Bibliothèques publiques. Statistiques 1998*, Québec: le Ministère. 88 p.
- Québec, ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Le Temps de lire, un art de vivre. État de situation de la lecture et du livre au Québec: document d'information pour la consultation publique sur le projet de politique de la lecture et du livre*, Québec: le Ministère. vii, 121 p.
- Québec, ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Le Temps de lire, un art de vivre: politique de la lecture et du livre*, Québec: le Ministère. x, 115 p.
- Saint-Pierre, Louise. 1999. Loin de son ombre... *L'Action nationale*, vol. 89, n° 7: p. 135-147.